

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur DEHON, Maire.

**Etaient présents (14) :** M. DEHON, Mme CHAPELLE, M. PERROT, Mme SOUABE, M. IBERT, Mme BRUMENT, Mme HAUZAY, M. DUCREUX, Mme LEMONNIER, Mme DUMESNIL, M. BLONDEL, M. RATS, Mme MOUTON-QUEVAL et M. LAIR.

**Pouvoir donné (1) :** M. BIGOT donne pouvoir à M. IBERT.

**Secrétaire de séance :** Mme SOUABE

**Ordre du jour :**

- 1) **Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025 ;**
- 2) **Communications :**
  - a. Commission d'Appel d'Offres – Marché de la restauration scolaire ;
  - b. Audit énergétique : groupe scolaire et restaurant scolaire ;
  - c. Parc de la Mairie : point d'avancement ;
  - d. **Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**
    - i. Rapport annuel 2024 ;
    - ii. Enquête publique PLUi ;
    - iii. Transport scolaire – collège 2025/2026 : nouveaux circuits ;
  - e. Département 76 : labellisation église St Jean d'Abbetot ;
- 3) **Décisions du Maire – juillet à septembre 2025 (n°6 à n°7) ;**
- 4) **Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal ;**
- 5) **Indemnité de gardiennage église St Léonard – 2025 ;**
- 6) **Tarif casse/perte vaisselles et mobiliers/électroménager :** Salle polyvalente et Salles des Marronniers ;
- 7) **RESSOURCES HUMAINES :**
  - a. Création d'un emploi permanent de rédacteur pour exercer les missions de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants ;
  - b. Modification du tableau des effectifs/emplois ;
- 8) **Questions diverses**

### Ouverture de la séance :

M. Le Maire déclare la séance du conseil municipal du 18 septembre 2025 ouverte.

### 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juin 2025

M. Le Maire demande si tout le monde a bien reçu le PV du 24 juin 2025. Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ?

Mise à la signature du procès-verbal du 24 juin 2025.

Pour information, il manque quelques signatures sur les PV de précédents conseils municipaux. Donc, en fin de séance, Aline vous les fera signer.

# Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

## Secrétaire de séance

Il faudrait un ou une secrétaire de séance ?

Chrystèle SOUABE, secrétaire de séance.

## Pouvoir donné

M. Sébastien BIGOT a donné pouvoir à M. Romain IBERT.

## 2. Communications

### a. Commission d'Appel d'Offres – Marché de la restauration scolaire

M. Le Maire donne la parole à Mme Chrystèle SOUABE et Mme Françoise CHAPELLE, pour faire un point suite à la commission d'appel d'offres.

**Mme SOUABE** : comme annoncé lors du conseil municipal du 24 juin, le contrat de restauration scolaire avec l'entreprise API RESTAURATION est arrivé à son terme le 31 août 2025. La commission enfance, jeunesse, famille s'est réunie le 17 juin afin de travailler sur les documents constituant les pièces de la nouvelle consultation de marché : l'acte d'engagement, le cahier des clauses particulières, le règlement de consultation et la décomposition des prix.

Le 26 juin : envoi des documents au service des marchés publics de l'ADM76 ;

Le 27 juin à 9h40, mise en ligne sur la plateforme de dématérialisation de l'ADM76 ;

Cinq entreprises ont téléchargé les documents en ligne.

Le 2 juillet 2025, à 12h00 : fin de mise en ligne des documents sur la plateforme ADM76.

Nous avons réuni la commission d'appel d'offres composé de Françoise CHAPELLE, Jean-Michel LAIR et moi-même.

On a étudié l'offre de l'entreprise API RESTAURATION, seul dossier de candidature qui a été reçu.

Les points qui ont été retenus étaient :

- La présence de fromage ou produits laitiers deux fois la semaine, le lundi et jeudi. Les autres jours, mardi et vendredi, c'est un dessert.
- Les repas à thème : octobre rose, semaine du goût ;
- Les circuits courts ;
- Les produits frais ;
- Le fait-maison.

**Mme CHAPELLE** : Au niveau des prix,

	Ancien marché	Nouveau marché
Frais fixes mensuel*	3 874,64 € HT	Environ 5 215 € HT
Prix par repas (denrées) facturé par API	Maternelle : 1,39 € HT Primaire : 1,51 € HT Adulte : 2,43 € HT	Maternelle : 1,40 € HT Primaire : 1,51 € HT Adulte : 2,45 € HT

\*salaires, produits d'entretien pour le nettoyage de la cuisine, les analyses faites par les différents prestataires.

Sachant qu'il y a beaucoup plus d'enfants accueillis à la cantine. Il y a environ 120 enfants journaliers, qui correspond à un nombre annuel d'enfants de 14 500 repas.

API a été le seul à répondre, il n'y avait pas vraiment de concurrence pour le prestataire.

Le marché est reconduit avec API.

**M. Le Maire** : on peut ajouter une particularité pour la Cerlangue, il y a une cuisinière sur place, cela fait plusieurs années, cela a toujours été un choix, alors que la tendance globale sur la restauration collective, c'est plutôt de la cuisine industrielle qui est livré sur place ou des regroupements de cantine.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

Effectivement, pendant la commission d'appel d'offres, on s'est posé la question, il y a eu 5 retraits de dossiers, et un qui répond. Le fait d'avoir une personne de l'entreprise à la cantine, tous les jours, on reste dans une particularité, on est plus sûr de la nourriture que les autres qui sont, on va dire, un peu industriel.

Et puis, ce que Françoise a expliqué, c'était aussi qu'à un moment donné, sur l'ancien marché, il y avait ce fameux montant fixe forfaitaire mensuel. Et aujourd'hui, en fait, les frais sont attachés à chaque prix de repas individuel.

On en a parlé lors de la commission d'appel d'offres, on va regarder un peu plus tard, une fois que le marché aura un peu vécu, dans quelques mois, de regarder les bases pour voir les augmentations réelles, sur le flux mensuel vis-à-vis de la commune. Le fait qu'il y ait 120 repas aujourd'hui, de constater aussi une participation de la commune qui est forcément un peu plus accentuée entre le prix facturé aux familles, qui est une volonté et puis le prix que facture API.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette communication ?

### b. Audit énergétique : groupe scolaire et restaurant scolaire

M. Le Maire donne la parole à M. Bastien PERROT.

**M. PERROT** : un audit énergétique a été lancé cet été dans l'objectif de disposer d'une expertise des bâtiments communaux. L'objectif est d'établir un programme de travaux prioritaires à court et long terme pour plus d'économies d'énergie et de confort d'usage.

On est accompagné par la CU, service énergie/résilience des territoires et la commune de la Cerlangue est précurseur des 54 communes, d'avoir une collaboration CU/commune sur ce sujet.

La réflexion s'est d'abord portée sur le groupe scolaire (maternelle et élémentaire) ainsi que le restaurant scolaire et la salle polyvalente.

Si les objectifs sont atteints, la démarche pourra être étendue à d'autres bâtiments (salle de sports, atelier communal...).

On a l'aspect audit/diagnostic, un volet étude structure est également inclus pour connaître la compatibilité des bâtiments avec l'installation de panneaux photovoltaïques à venir.

Plusieurs bureaux d'études ont été consultés et c'est SOCOTEC qui a été retenu (10 500 € HT), sachant qu'au conseil municipal, on a délibéré pour solliciter une subvention au Département 76 pour 5 250 € HT. Ils nous ont validé cet accompagnement pour 5 250 € HT.

Nous avons réalisé une visite le 19 août et a permis de soulever des premiers travaux avec SOCOTEC qui s'est déplacé et certains seront faits prochainement : notamment le désembouage du circuit de la chaudière pour le bâtiment ancien de l'école élémentaire. On s'est rendu compte qu'il n'y avait pas d'isolation sur les combles du grenier de l'ancienne maison du directeur qui est aujourd'hui utilisée pour l'accueil périscolaire.

On envisage aussi peut-être un peu plus moyen terme, l'installation de robinets thermostatiques pilotables pour ces radiateurs, toujours dans la partie ancienne qui est celle qui est assez énergivore.

L'étude, Socotec travaille sur le rapport, on aura les résultats prochainement.

**M. Le Maire** : effectivement dans les surprises, en visitant pour la première fois le grenier, je n'étais pas tout seul, il y avait le conseiller en énergie partagée, on a quelqu'un de très bien qui nous a accompagné au niveau de la communauté urbaine.

Toujours est-il que dans le grenier, pour les plus anciens qui connaissent, moi je ne connaissais pas, c'est un plancher et il y a zéro isolant.

Ça c'est une démarche rapide d'isolation à faire pour limiter un peu les déperditions sur ce volume.

Les choses probables en réalisation, c'est ces fameuses vannes thermostatiques pilotables.

On connaît les vannes thermostatiques, mais il existe aussi des vannes thermostatiques pilotables qu'on peut gérer à distance via une application, pour faire des abaissements de températures, etc.

C'est un outil pour cette partie-là, mais c'est simplement ce que l'on voulait montrer, parmi des situations réalisables.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

On fera évidemment en fonction de l'évolution et de l'analyse un retour, comme ça fait partie des dossiers un peu fil rouge, à suivre sur plusieurs conseils municipaux, et certainement sur plusieurs années, parce qu'il y a beaucoup de choses à voir, avec des situations très diverses et, je veux dire, hétérogènes selon les bâtiments.

Des questions ?

### c. Parc de la mairie : point d'avancement

M. Le Maire donne la parole à M. Bastien PERROT.

**M. PERROT :** A la suite de la démolition du bâtiment en juin, l'AMI (l'Appel à Manifestation d'Intérêt) a été lancé. Cinq bailleurs sociaux ont été consultés, quatre ont été présents lors de la visite du 24 juillet suite à la transmission d'un cahier des charges élaboré avec les adjoints, le STOC (Soutien Technique et Opérationnel aux Communes, organe de la Communauté Urbaine) et de l'appui du CAUE (Conseil d'Architecture), de l'AURH et CAP76 (Conseil aux Communes).

La remise des propositions était fixée au lundi 15 septembre.

Nous avons reçu deux propositions qui vont être analysées avec le STOC pour s'assurer de la comptabilité avec le cahier des charges qui a été établie (habitat, nombre de logements, aspect architecturale, PLU, PLH...)

Après cette analyse et précisions des modalités de réalisation de l'opération, l'objectif sera de choisir le projet lauréat pour la fin de l'année.

**M. Le Maire :** effectivement, CAP76, c'était la première entité qui a été sollicité pour nous aider à structurer.

À un moment donné, il faut prendre de l'ingénierie, et puis mettre aussi ensuite autour de la table tous les acteurs, on va dire légaux, qui puissent, en tout cas, aider à monter un projet qui soit conforme au plan local de l'habitat mais pas que DDTM, PLH, CAUE, AURH. Pour arriver à bâtir aussi un projet qui soit conforme dans le cadre des orientations du PLUI à venir.

Pas de question ?

### d. Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole

#### i. Rapport annuel 2024

**M. Le Maire :** je vais vous montrer le pavé (document). Tous les ans, Le Havre Seine Métropole édite une revue nommée « Actions et perspectives 2024 », c'est assez costaud. On a demandé à avoir une présentation beaucoup plus réduite, parce que le but de la manœuvre, ce n'est pas non plus de tout lire.

On peut sortir un peu des chiffres clés. C'est une présentation qui est à faire tous les ans, et si vous êtes intéressé, ce document est consultable en mairie. Et logiquement, prochainement, il devrait y avoir un lien sur le site de la Communauté Urbaine qui permet d'accéder directement au document.

Notre territoire en un coup d'œil : On ne va pas y passer trop de temps, mais en fait, rappelez quand même que la Communauté Urbaine, c'est 54 communes, 266 929 habitants, 49 500 hectares de superficie totale.

Un territoire agricole dynamique, 469 sites agricoles, 63% de la production de lin français, 1 273 ha de surface en agriculture biologique.

Une destination touristique recherchée, 65 km de littoral, 3 522 097 visiteurs par an, 472 000 croisiéristes par an, 3 713 résidences secondaires, 2 874 chambres d'hôtel et résidence de tourisme.

Une économie tournée vers la mer, 1<sup>er</sup> port français pour le commerce extérieur, 29 970 emplois générés, 83,2 millions de tonnes de trafic, 3,1 millions de conteneurs (équivalent vingt pieds).

Les compétences de la communauté urbaine : rappel de la loi NOTRe, qui a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires.

Sur les compétences obligatoires de la Communauté Urbaine, on va retrouver :

- Le développement économique et tourisme ;
  - o L'aménagement de l'espace communautaire ;
    - Le PLUi
    - La mobilité
    - La voirie
- Les services d'intérêt collectif ;

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

- L'environnement et cadre de vie ;
  - Déchets ménagers ;
  - Lutte contre la pollution de l'air ;
  - Défi de l'eau ;
- Les aires d'accueil des gens du voyage ;
- L'équilibre social de l'habitat ;
- La politique de la ville.

Et puis aussi les compétences choisies :

- L'aménagement numérique du territoire ;
- L'agriculture ;
- Santé et salubrité publiques ;
- Prévention des risques majeurs ;
- Gestion des eaux pluviales et ruissellement ;
- Soutien au sport de haut niveau ;
- Maitrise d'ouvrage pour la construction d'établissement d'enseignement supérieur ;
- La mise en place d'un SIG communautaire : c'est la cartographie au niveau de la Communauté Urbaine
- Mise en valeur de l'environnement ;
- La gestion des tarifs routiers : gestion en coordination avec le Département. Pour rappel, il y a des rues qui sont compétences, CU et d'autres axes, compétences Département. Toutes ces personnes se doivent de parler entre elles selon les chantiers.
- Relations avec les communautés éducatives ;
- Service à la population ;
- Chemins de randonnée ;
- Aide aux associations ;
- Relations culturelles

L'organisation : la charte de gouvernance : cette charte vient compléter les statuts de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et a vocation à servir de cadre de référence au conseil communautaire pour l'exercice de ses compétences. Il y a des conférences des maires qui se réunissent 5 à 6 fois par an. Par exemple, il y en a une demain matin, je vais y assister. Elle permet de discuter des orientations stratégiques de la Communauté Urbaine, de construire les politiques publiques et d'échanger autour de leur mise en œuvre.

Les instances communautaires : 6 conférences thématiques, le bureau communautaire, le conseil communautaire et 130 élus titulaires dont 30 membres du bureau.

Chaque commune est représentée avec un minimum de 1 représentant par commune et pour les grandes communes évidemment bien plus.

Compte financier unique : vous vous souvenez que cette année, on est passé en compte financier unique sur la commune parce que c'est quelque chose qui aurait fallu faire de toute façon d'ici deux ans. Donc la Communauté Urbaine est aussi en compte financier unique avec des montants évidemment importants, 583 millions de recettes et vous constatez donc 588 millions d'euros de dépenses, donc les dépenses supérieures aux recettes.

Il y a un petit mot évidemment, c'est ce qu'il faut retenir d'une exécution comptable qui s'inscrit dans le cadre des équilibres budgétaires du BP2024, une épargne brute en hausse sous l'effet conjugué des efforts financiers pour contenir la hausse des dépenses des dépenses de fonctionnement, du dynamisme de certaines recettes et de la baisse des coûts des fluides, on parle d'énergie. Situation budgétaire correcte au 31 décembre 2024 mais qui sera impactée en 2025 par les mesures de la loi de finances 2025.

Pour l'instant ce n'est pas clair, l'année s'avance avec notation particulière. Pour l'instant ce sont les grandes collectivités aussi qui vont, les métropoles et autres, mais ça on verra bien ce qui va se passer au vu des journées actives qu'il y a en ce moment et d'un gouvernement qui est en attente. Voilà pour cette mini présentation, si vous en voulez plus, vous pouvez aller voir sur le site où vous pourrez lire ce document. C'est une présentation des chiffres qui se fait une fois par an, à réception des documents.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

### ii. Enquête publique PLUi

**M. Le Maire :** Autre dossier fil rouge donc l'enquête publique PLUi. La parole est donnée à Mme CHAPELLE.

**Mme CHAPELLE :** Le PLUi, c'est un dossier qui est actif depuis plusieurs années. Ça fait quatre ans, qu'il est élaboré. Il y a des réflexions collectives en concertation à chaque étape. Le projet de PLUi de Le Havre Seine Métropole a été arrêté en conseil communautaire du 03 avril 2025 et a été soumis aux 54 communes et les partenaires publics associés.

A la suite de cette consultation, un 2<sup>ème</sup> arrêt du projet PLUi a été réalisé lors du conseil communautaire du 10 juillet 2025. L'enquête publique organisée du jeudi 28 août au lundi 29 septembre constitue la dernière étape de consultation publique.

L'enquête offre une ultime occasion de prendre connaissance du projet dans son ensemble et d'exprimer un avis sur les orientations proposées pour façonner le territoire de demain.

#### Qu'est-ce qu'une enquête publique ?

Une enquête publique, c'est une procédure d'information et de consultation des citoyens pendant laquelle ils peuvent prendre connaissance des caractéristiques détaillées du projet du PLUi, poser des questions et formuler des remarques auprès d'un tiers indépendant, la commission d'enquête.

Il y a une petite lettre d'information qui a été élaborée par la Communauté Urbaine.

Elle est à disposition à l'accueil de la mairie et vous pouvez la prendre et la consulter.

Les modalités de participation à l'enquête du PLUi : le dossier d'enquête publique est consultable sur le registre numérique pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse notée sur la lettre d'information à disposition à l'accueil de la mairie. Sur le support papier, dans sa version complète.

#### Comment contribuer à l'enquête publique ?

On peut déposer les remarques en ligne sur le registre numérique. L'adresse est notée sur l'écran. Ecrire un mail à l'adresse, noter directement les remarques et propositions dans les registres papiers disponibles à l'Hôtel de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Les permanences sont organisées par la commission d'enquête. La plus proche de chez nous, c'est Saint Romain de Colbosc et la prochaine date est le vendredi 26 septembre 2025, de 14h à 17h, c'est la dernière permanence sur St Romain.

Mais ça ne vous empêche pas si vous voulez aller sur d'autres permanences.

La prochaine échéance, la phase d'approbation sera fin 2025, entre fin 2025 et début 2026.

En novembre 2025, il y aura une conférence PLUi organisée par la CU aux maires et référents PLUi.

En décembre 2025, présentation en conférence des Maires des avis formulés durant l'enquête.

En février 2026, approbation du PLUi en conseil communautaire.

**M. Le Maire :** Il faut dire, effectivement, il y a beaucoup de choses, c'est en ligne, ce n'est quand même pas top. On parle à tout le monde, il existe toujours des fractures numériques, selon les catégories d'âge et lieu de vie, ce n'est pas toujours évident de regarder en ligne des cartes qui sont imposantes, les échelles peuvent être compliquées.

Il y a des personnes, qui viennent poser des questions à l'accueil de la mairie, pour se renseigner, le coup de main est donné, et en même temps, en aucun cas, ça ne peut se substituer pour renseignement de l'enquêteur qui est présent à St Romain ou ailleurs. C'est quand même rébarbatif. Alors, tout est légal, c'est certain, mais l'accessibilité réelle, est quand même compliquée. Voilà, bon ça, c'était un commentaire.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

**M. LAIR :** j'ai une question.

Combien de communes l'ont invalidées ? ou ne l'ont pas acceptées dans la CU ?

**M. Le Maire :** C'est une bonne question. Je sais, j'ai un doute. C'est une façon de dire, vous savez bien. Alors, sans être complètement certain, c'est deux, trois communes, je pense, mais à vérifier, je n'ai pas le chiffre.

**M. LAIR :** la deuxième question, par rapport à nos demandes, qui avaient été non validées, où est ce que ça en est ?

**M. Le Maire :** Regardez, 51 avis favorables, un avis favorable avec réserve et deux avis défavorables.

**Mme CHAPELLE :** La commune de la Cerlangue est la seule commune à avoir inscrit des remarques lors du conseil municipal.

**M. LAIR :** Mais on n'a pas de réponse.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**M. Le Maire :** L'enquête est en cours. Effectivement, tant que ça court, il n'y a pas de réponse.

**M. LAIR :** Donc on ira jusqu'à la validation, comme ça, avec les choses qu'on a validées.

**M. Le Maire :** Je ne peux pas préjuger tant ...

**M. RATS :** On a invalidé, on a invalidé.

**M. Le Maire :** Les réserves, ce n'est pas de l'invalidation

**M. RATS :** Ce n'est pas des réserves. Moi, je ne l'ai pas voté. J'ai même fait une opposition

**M. LAIR :** même vous, vous aviez des objections sur certain

**M. Le Maire :** ça fait partie des réserves

**M. IBERT :** on les a exprimées

**Mme CHAPELLE :** on les a exprimées

**M. LAIR :** vous n'avez pas de réponse

**M. Le Maire :** pas non parce que c'est en cours

**M. IBERT :** il y a un calendrier, ce sera au mois de décembre

**M. LAIR :** quand on va à la validation, on va à la validation

**M. IBERT :** oui, mais on ne va pas tout valider. C'est pour ça qu'il y a des réserves. Dans un contrat, il y a des choses qui bougent.

**M. LAIR :** on en parlera

**M. IBERT :** ça passera en conférence des maires

**M. Le Maire :** en attendant, l'analyse a bien été faite sur la commune. C'est vrai qu'à la lecture, c'est surprenant de se dire que sur 54 communes, il n'y a pas eu d'autres communes qui aient fait des remarques. Le travail de fond a été fait ici, que ça vous plaise ou pas.

Et vous aviez une deuxième question ?

Ça marche.

### [Annexes : Calendrier, mode de consultation, formulation des retours, permanences et Lettre d'information]

#### iii. Transport scolaire – collège 2025/2026 : nouveaux circuits

**M. Le Maire :** il y a eu des changements depuis la rentrée concernant deux circuits dénommés AS1 et AS2. Ça c'est une version qui est aujourd'hui, celle de gauche, c'est le trajet avant la rentrée du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Et à droite, c'est le tracé qui est aujourd'hui utilisé.

Comme je vous l'ai dit, il y a deux circuits, le AS1 et le AS2. Concernant l'aller, pour faire simple, que ça soit pour le circuit aller ou pour le circuit retour, désormais, les enfants sont pris et déposés du même côté de la chaussée. Il n'y a plus de bascule. Pour des arrêts qui étaient une fois à gauche, une fois à droite. Le trajet a été retourné, enfin, ça fait deux ans qu'on se battait pour ça. A savoir que sur l'ensemble des circuits de la Communauté Urbaine, pour le ramassage scolaire, ce n'était pas que pour chez nous, c'est les deux seuls circuits qui ont été changés sur l'ensemble des communes. Plutôt une satisfaction. Enfin, les remarques et doléances ont bien été pris en compte. Voilà l'information. Vous voyez les flèches, on ne va pas relire un par un. Pour le circuit aller futur, c'est bien ce qui est fonctionnel depuis la rentrée. Et pour le retour, c'est le même principe. Alors, évidemment, avec des horaires arrêts qui peuvent être un petit peu différent, mais en tout cas, les enfants sont pris et déposés au même endroit entre le matin et le soir.

**M. RATS :** M. DEHON, ça ne fait pas deux ans mais trois ans.

**M. Le Maire :** D'accord. Je sais bien, avec Françoise on y était sur le terrain.

**M. RATS :** moi aussi, j'ai assisté à toutes les réunions.

**M. IBERT :** c'est bien que ça aboutisse enfin.

**M. Le Maire :** et c'est les seuls circuits. Vu que ça a été aussi un des sujets d'échange depuis plusieurs conseils municipaux. Là-dessus, quand même, un point que je vais aborder demain matin en conférence des maires. C'est un des sujets, c'est la présentation totale en fin de compte pour les communes. Là, ce qu'on a vu là, c'est ce qui est effectif aujourd'hui. Il y a des arrêts provisoires, donc je vais poser une question sur ce qu'est un arrêt provisoire. A la Morinerie, au bout de la Morinerie, au carrefour du côté de la Station d'épuration, pour reconstituer un petit peu, donc juste au carrefour, il y a eu un arrêt provisoire, qui s'appelle bien provisoire, et,

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

physiquement, c'est un poteau posé dans le bas-côté. Il n'y a pas d'éclairage, il n'y a pas d'aménagement, mais il n'y a rien du tout, et demain, je vais interpellé, en disant, c'est quoi la définition d'un arrêt provisoire.

**Mme BRUMENT** : il est utilisé, j'ai vu deux enfants descendre.

**M. IBERT** : les parents ont été appelés

**M. Le Maire** : effectivement, les bus ont appelé les parents mais ça pose quand même une question, en terme d'aménagement. Il y a un plus d'un côté mais ça pose une question de sécurité, qui peut se poser à cet endroit. On verra la réponse qui est apportée là-dessus, parce qu'en terme d'aménagement, il y a des choses qui sont à faire par la Communauté Urbaine.

L'AS2, c'est le deuxième circuit. En fait, ils ont mixé, les deux circuits pour arriver à avoir un temps de trajet, on va dire, global, raisonnable, avec parfois des transferts d'un circuit sur l'autre. Les parents, évidemment, sont au courant des temps, ils avaient été informés pendant la période estivale par la Communauté Urbaine de ces modifications, simplification de circuit.

**Mme MOUTON-QUEVAL** : excusez-moi, j'ai une question. Le changement d'itinéraire concerne aussi St Jean d'Abbetot.

**M. Le Maire** : oui

**Mme MOUTON-QUEVAL** : les enfants, avant quand on vient de St Vigor, traverse St Jean d'Abbetot, il y a un arrêt en bois, qui est matérialisé donc ils partaient par là. Tout à l'heure, vous avez dit qu'ils sont déposés au même endroit matin et soir, ça veut dire que le soir, le car qui re-rentre par St Jean d'Abbetot, coupe la voie, il se met sur l'arrêt de car et donc les enfants descendent sur ces rues.

**Mme LEMONNIER** : non c'est pour le collège. Ça ne concerne pas le lycée.

**M. Le Maire** : Il y a collège et lycée, c'est pour ça que...

**Mme LEMONNIER** : non, pas le lycée.

**M. Le Maire** : C'est pour ça qu'il y a le distinguo. Là ce qu'on parle c'est uniquement pour le collège.

**Mme CHAPELLE** : Le soir, le car vient de St Vigor comme le matin.

**Mme LEMONNIER** : non, c'est que le collège, le lycée, il continue le même trajet.

Pour le lycée de Bolbec, la Cerlangue on est un petit peu mal servi. Je ne sais pas si ça déjà été évoqué.

**M. Le Maire** : ce n'est pas un sujet nouveau

**Mme LEMONNIER** : sur St Jean d'Abbetot, c'est 7h45 pour 8h00 à Bolbec, il fait Tancarville, Saint Nicolas de la Taille, ça fait un peu tôt pour 10 min, 1 quart d'heure. Je ne sais pas si ça était évoqué.

**Mme CHAPELLE** : c'est la compétence....

### [Annexe : Circuits AS1 et AS2]

e. Département 76 : labellisation église St Jean d'Abbetot

**M. Le Maire** : la labellisation de l'église de St Jean d'Abbetot a été obtenue grâce au Département.

Quelques dates de rappel. Là ce qui vous est affiché en fin de compte c'est le plan de signalétiques qui depuis ont été installés pour flécher en fin de compte les directions vers l'église et sa crypte à différents carrefours de la commune. Cela a été implanté par le Département donc pas de charge financière pour les communes.

Rappel un peu l'historique de la labellisation :

30 mai 2024 : dépôt de dossier de candidature pour le label patrimoine rural de la Seine-Maritime ;

31 mai 2024 : lettre d'intention en vue de l'octroi du label patrimoine rural 2024 ;

Conseil municipal du 24 juin 2024 : une délibération demandant aux membres du conseil municipal de proposer l'église de St Jean d'Abbetot et plus particulièrement sa crypte et ses peintures.

26 septembre 2024 : candidature retenue lors de la commission de labellisation ;

07 mai 2025 : signature de la convention de partenariat dans le cadre du label patrimoine rural de la Seine-Maritime.

L'église a été retenue parmi les 3 coups de cœur de cette édition, comme la plus remarquable. A ce titre, on bénéficie d'une dotation de 2 000 € exclusivement destinée à un projet de valorisation et d'animation de l'église. C'était un des objets de la convention. Je tiens à remercier au nom de la mairie, le département pour cette labellisation qui va mettre en avant cette église.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

Je souhaitais vous poser une question, à vous trois, membres de l'opposition sur le fait que vous ayez indiqué dans la diffusion qui a été faite cet été, dans la lettre des élus de l'opposition. Vous avez indiqué, parce qu'on est sur St Jean d'Abbetot, « 50 000 euros sont alloués à l'église de St Jean d'Abbetot ». Je voulais savoir où est ce que vous aviez trouvé ce chiffre ?

**M. RATS** : dans la présentation du budget !

**M. Le Maire** : pas du tout

**M. RATS** : vous vous moquez de moi

**M. Le Maire** : pas du tout. Donc, un peu de pédagogie, je suis désolé de parler comme ça mais c'est ma réalité.

**M. RATS** : ah

**M. Le Maire** : oui M. RATS

**M. RATS** : allez-y M. DEHON

**M. Le Maire** : je vous donne les chiffres du budget. Budget 2024,

**M. RATS** : vous étiez, vous l'aviez vu

**M. Le Maire** : laissez-moi terminer, vous réagirez si vous voulez. Vu le budget 2024, vous aviez 27 000 euros de provisionné et c'était lié à l'étude des peintures de la crypte, donc un devis que vous avez signé début février. Ce montant-là n'ayant pas été dépensé, il y avait un reste à réaliser, 24 300 euros, donc très très peu de dépenses. Ce budget 2025...

**M. RATS** : très peu de dépenses car on n'avait pas les résultats

**M. Le Maire** : attendez, moi, je vous parle des 50 000 euros, vous répondrez après.

Budget 2025, ce qui a été inscrit au budget c'est 28 500 euros, donc je vous redemande à nouveau. Où avez-vous trouvé ces 50 000 euros, qu'on comprenne pour le conseil municipal ?

**M. RATS** : dans la présentation, vous totalisez les deux

**M. Le Maire** : non, c'est vous qui marqué 50 000 euros sont alloués à l'église de Saint Jean d'Abbetot, ce n'est pas le cas. Budget 2024, 2025, je viens de vous le lire.

**M. RATS** : je vous ressortirai les documents

**M. Le Maire** : écoutez, j'attends ça parce que comment dire que 50 000 euros sont alloués au budget 2025 alors que ce n'est pas le cas, c'est 28 500 euros

**M. RATS** : la présentation que vous avez fait, M. DEHON, il y avait 50 000 euros

**M. Le Maire** : non, non, 28 500 euros

**M. RATS** : je ne mens pas, je sais de quoi je parle

**M. Le Maire** : écoutez, il faut lire un budget. La somme qui a été provisionnée l'année dernière en début d'année, c'est l'étude des peintures, c'est tout. Là, (document montré) il y a ce qu'on appelle le livre comptable de dépenses par opération.

**M. RATS** : vous avez repris, vous avez cumulé les deux dans la présentation du budget. Je l'ai à la maison.

**M. Le Maire** : moi, je vous relis ce qui est inscrit

**M. RATS** : oui, oui

**M. Le Maire** : en dépenses, c'est tout

**M. RATS** : ça vous plait ça !

**M. Le Maire** : ça me plait ? pas du tout

**M. RATS** : mais bien sûr

**M. Le Maire** : indiquez les bons chiffres et puis ça ira, ok

**M. RATS** : indiquez les chiffres aussi pour l'école

**M. Le Maire** : bien sûr, on peut en parler, si vous voulez

**M. RATS** : oui

**M. Le Maire** : les écoles, oui, alors vous mettez en exergue un montant comme 3500 euros qui effectivement, là, c'est bien le montant. Il faut rappeler quand même qu'on parle d'audits énergétiques. Bastien PERROT vient d'en parler avec une somme qui avait été provisionnée de 20 000 euros, sur lequel on a Socotec qui a répondu pour, Bastien ?

**M. PERROT** : 10 500 euros

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**M. Le Maire** : ce montant-là, il est bien prévu pour les écoles en termes de travaux et que oui, il est temps de passer à des travaux de fond au niveau de l'énergie, isolation et tout ça. Ça va engager la commune sur plusieurs années

**M. RATS** : parce que vous croyez qu'on ne l'avait pas engagé avant, avec nos 49 000 euros. Entre les travaux qui ont déjà été fait.

**M. IBERT** : entre ....

**M. RATS** : je peux parler.

Entre tous les travaux que l'on a fait avec l'accueil du périscolaire, tous les travaux prévus aussi sur le revêtement de sol. Vous ne pouvez pas me dire, vous ne pouvez pas dire ça. Je rappelle quand même, je vais le redire en conseil municipal, j'ai toujours dit, du moment où j'ai été maire, pour moi, l'école, c'était la cheville de la campagne. J'ai toujours dit l'école c'était la cheville ouvrière de la commune, j'ai toujours fait le nécessaire pour qu'on ait un budget conséquent et que l'on y fasse des travaux.

**M. Le Maire** : inscrire au budget n'est pas une dépense, je pense que vous le savez. On a parlé tout à l'heure du grenier, qui n'était absolument pas isolé, je pense que ça aurait pu être vu déjà depuis un certain nombre d'années.

Je voudrai signaler que cette année, j'ai eu une grosse surprise de m'apercevoir pour la mairie, qu'une fois qu'on soulève les dalles de plafond, il n'y a pas d'isolant dans la mairie, c'est fantastique pour un bâtiment récent !

**M. LAIR** : M. DEHON, est ce que je peux vous rappeler que vous étiez en charge des travaux de la mairie

**M. Le Maire** : pas du tout, aucunement

**Mme CHAPELLE** : aucune commission d'organiser

**M. LAIR** : le suivi de travaux ce n'est pas vous

**M. Le Maire** : non, justement

Pour les dépenses aux écoles, il y a eu des travaux réguliers certes donc en termes de dépenses, il y a eu du 2 800 euro en 2018, zéro en 2019, 5 600 euros en 2020, 7 000 euros en 2021, 2 385 euros en 2022, 41 000 euros en 2024 avec sol, ordinateurs et tout ça mais l'essentiel des travaux n'ont jamais traité le fond du problème qui sont les problèmes de déperdition énergétique. On fait ce qu'il faut

**M. RATS** : vous voyez très bien qu'on en avait parlé ensemble, qu'on allait

**M. Le Maire** : lancé quoi ? dites-moi ce que vous alliez lancer ?

**M. RATS** : un audit énergétique sur ....

**M. Le Maire** : avec qui ?

**M. RATS** : on n'avait pas choisi encore

**M. Le Maire** : ne dites pas que ça a été lancé

**M. RATS** : on en avait parlé

**M. Le Maire** : c'est lancé

**M. RATS** : c'est profondément malhonnête

**M. Le Maire** : non

**M. RATS** : bien-sûr que c'est profondément malhonnête, c'est électoral, je vous vois venir

**M. Le Maire** : racontez ce que vous voulez, on travaille en attendant, les chiffres que je viens de donner c'est extrait des comptes et faire un coup de peinture c'est une chose mais les dépenses, elles sont là. Effectivement, il y a eu un pic en 2024

**M. RATS** : on a fait que les peintures sur l'ancienne école en 2024, on a changé les fenêtres et portes.

**M. Le Maire** : Effectivement, il y a eu un pic en 2024, je suis d'accord. Pour le jeu, les ordinateurs, les poses de revêtement de sol, sinon la moyenne sur plusieurs années, on est loin du compte. L'idée quand même, on est d'accord, c'est d'arriver à faire un travail de fonds sur justement limiter les dépenses énergétiques sur la commune.

### [Annexe : Plan localisation panneaux signalétiques labellisation]

### 3. Décisions du Maire – juillet à septembre 2025 (n°6 et n°7)

**M. Le Maire** : décisions du Maire, de juillet à septembre 2025.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**Décision du Maire n° 6-2025 :** Convention de vente d'herbe 2025

Période : 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2025

Tarif annuel : 400 euros.

**Décision du Maire n° 7-2025 :** Attribution du marché de la restauration scolaire à la société API RESTAURATION.

### 4. Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal (33\_2025)

M. Le Maire donne la parole à Mme Chrystèle SOUABE.

**Mme SOUABE :** lors de nos deux commissions « Enfance, Jeunesse, Famille » du 17 juillet et 28 août, nous avons travaillé sur un nouveau règlement intérieur conforme à la législation puisqu'il s'appuie sur l'AMF, qui donnait des conseils pour la rédaction d'un règlement intérieur.

**M. Le Maire :** je me permets, AMF, Association des Maires de France, pour ceux qui ne connaissent pas

**Mme SOUABE :** nous avons déterminé les règles de fonctionnement interne au conseil municipal, un cadre pour organiser notre travail au sein l'assemblée délibérante et les modalités de fonctionnement et d'échanges.

Ce règlement fixe notamment :

- Les dispositions obligatoires du règlement intérieur ;
- Les réunions du conseil municipal ;
- Les commissions et comités consultatifs ;
- La tenue des séances du conseil municipal ;
- Les débats et votes des délibérations ;
- L'information du public ;
- Les dispositions diverses.

**M. Le Maire :** est ce qu'il y a des remarques ?

**M. RATS :** je ne voterai pas un règlement dictatorial pareil. Je n'ai jamais vu un délire pareil. J'ai lu.

**Mme SOUABE :** ce règlement a été...

**M. RATS :** ce n'est pas parce que l'AMF l'a écrit qu'on est obligé de reprendre. Tout le monde peut faire des bêtises. Moi, je pense que c'est magistral.

**M. LAIR :** ça ne correspond pas à une mairie rurale. C'est pour une mairie où il y a 40 ou 50 conseillers, quand on voit qu'il faut poser des questions 7 jours avant et que toutes les questions soient écrites alors qu'il n'y aura plus de débat. Il n'y en a déjà pas beaucoup. Vous êtes que deux ou trois à réagir dans le débat. Donc demain, il n'y aura plus de débat. Aujourd'hui, vous nous regardez tous quand on pose une question, voir si on va réagir. Où vous en êtes. C'est quand même grave. Et aujourd'hui, il n'y a plus de débat. Donc ça veut dire qu'on clôt le débat. Donc il faut qu'on pose notre liste de question.

**Mme SOUABE :** c'est comme au conseil d'école, il y a des questions posées parce que pour préparer les réponses, on a besoin, effectivement, d'avoir les questions en amont.

Et puis, il y a des questions qu'on ne répond pas pendant le conseil parce que ça n'a pas lieu d'être dans un conseil. Il y a déjà le cas, donc...

**M. LAIR :** ah bon, il y a eu des...

**Mme SOUABE :** ah oui, oui. Si, si.

**M. RATS :** ça fait 25 ans que je connais le conseil municipal, ça fait 25 ans que tout le monde s'est exprimé.

**Mme SOUABE :** avant, il n'y avait pas d'opposition

**M. RATS :** mais bien-sûr qu'il y avait de l'opposition, même beaucoup et on n'a jamais réglementé quoi que ce soit

**M. IBERT :** c'est vous qui aviez demandé à que ce soit réglementé. Nous, on savait comment ça se passait. Maintenant, vous avez un temps de parole limité par rapport à des règles et malheureusement...

**M. RATS :** forcément que... c'est facile d'aller rechercher que les lignes qui sont intéressantes

**M. IBERT :** on l'a fait...

**M. RATS :** ce n'est pas que je demande, c'est obligatoire dans les six mois d'une élection d'un conseil municipal, d'avoir un règlement intérieur. ON l'a toujours fait comme ça, il n'y a aucun souci. On était ouverte parce que c'était un règlement rural, quinze autour de la table

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

on est ouvert à la discussion mais là, la première ligne de l'article 2, « elles ne donnent lieu à aucun débat », « limité à cinq minutes ». Tout est.... Je n'ai jamais vu une chose pareille. Je dis juste que je ne voterai pas ce règlement.

**M. Le Maire** : à savoir, j'entends sur la forme, mais sur le fond, on ne peut pas dire qu'il n'y ait pas de débat qui ne soit pas animé à chaque conseil municipal.

**M. RATS** : non mais là

**M. Le Maire** : les échanges ont lieu, quand même

**M. RATS** : il y en a toujours eu

**M. Le Maire** : donc

**M. RATS** : là, il n'y en aura plus

**Mme SOUABE** : mais si, il y a un cadre mais...

**M. IBERT** : vous pouvez dire autant de choses qu'en une demi-heure

**M. RATS** : c'est écrit

**M. IBERT** : vous pouvez le dire en trois minutes

**M. Le Maire** : c'est un règlement

**M. RATS** : il y a des sujets qui peuvent aller au-delà de trois minutes

**M. Le Maire** : c'est un règlement qui s'impose, ok, au titre de la loi

**M. RATS** : non c'est un règlement qui vous arrange M. DEHON

**Mme CHAPELLE** : il y a une personne, quand même, Mme Karine MOUTON QUEVAL, qui était présente

**M. LAIR** : elle n'a pu assister qu'à une seule réunion

Ah oui, Mme MOUTON QUEVAL, elle était en vacances. Les gens ont droit aussi d'aller en vacances

**Mme SOUABE** : on lui a envoyé par mail

**Mme MOUTON QUEVAL** : on n'était pas d'accord, j'ai fait remonter

L'autre partie...

**Mme SOUABE** : bah oui. Le conseil était là donc il fallait finir ce règlement

**M. RATS** : je ne voterai pas pour et je dis pourquoi

**M. Le Maire** : est ce qu'il y a d'autres remarques ?

**VU** l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n° 32\_2020 du 3 septembre 2020, d'adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

**VU** les élections municipales et communautaires partielles intégrales de la commune de la Cerlangue en date du 07 avril 2024 ;

**VU** les commissions « enfance-jeunesse-famille » Communication du 17 juillet et 28 août 2025 ;

Madame SOUABE présente au conseil municipal des principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment :

- Les dispositions obligatoires du règlement intérieur ;
- Les réunions du conseil municipal ;
- Les commissions et comités consultatifs ;
- La tenue des séances du conseil municipal ;
- Les débats et votes des délibérations ;
- L'information du public ;
- Les dispositions diverses.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- D'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 12 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 voix ABSTENTION :**

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

- Adopte ce règlement intérieur dans les conditions exposées ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 2

Abstention :----- 1

Pour : ----- 12

### [Annexe : Règlement intérieur du conseil municipal]

#### 5. Indemnité de gardiennage église – année 2025 (34\_2025)

**M. Le Maire** : une délibération qui revient aussi régulièrement, tous les ans, c'est l'indemnité de gardiennage de l'église Saint Léonard. Vous l'avez tous reçue, mais avant d'en parler, je voudrais, si vous l'acceptez, parler aussi de l'église de Saint Jean d'Abbetot, parce qu'en fin de compte, dans le passé, il y avait une personne qui s'occupait très bien de cela. Et aujourd'hui, ce n'est plus le cas. On va parler de l'église Saint Léonard, mais c'est un appel aussi, en disant que ça serait peut-être très judicieux que la même chose soit possible sur Saint Jean d'Abbetot. Ce n'est pas prévu à l'ordre du jour mais je trouve qu'on a deux églises et il n'y a pas de raison. En plus, avec la labellisation, et les communications qui vont être faites, que ce soit, Pays d'Art et d'histoire, le Département, l'association Abbetot Patrimoine et autres, on peut penser qu'on va voir rapidement quand même des visiteurs plus nombreux et qui, qui s'ils se prennent la porte, c'est un peu dommage, c'est très ouvert et si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé.

**Mme LEMONNIER** : si ça pouvait être ouvert en journée comme celle-là. Je sais qu'à l'époque, il y avait des vols.

**M. Le Maire** : il y a quand même une différence par rapport à l'époque. Les vols, évidemment, on ne peut pas les empêcher, c'est compliqué. Enfin, ceci dit, il y a la vidéoprotection face à l'église de Saint Jean d'Abbetot. Alors s'il y en a un qui met quelque chose sous son manteau en ressortant, évidemment, on ne va pas le voir. Maintenant, si c'est un tableau, il faut y aller quand même. La différence aussi, c'est que les deux églises sont protégées, avec quand même des caméras et ça peut limiter certaines choses. Pas forcément le vandalisme, on s'entend bien, mais en tout cas, ça peut permettre d'identifier. L'idée que je vous propose c'est qu'on parle de cette délibération mais si un d'entre vous à une idée d'une personne, qu'on puisse se poser cette même question sur un prochain conseil municipal, pour harmoniser l'accès aux deux églises.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une indemnité peut être allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales.

Afin de s'assurer que cette rémunération du gardiennage ne constitue pas une subvention indirecte, le ministère de l'intérieur fixe par voie de circulaire, le montant maximum que les communes peuvent allouer au gardien.

Cette indemnité est exonérée d'impôt sur le revenu en application de l'article 81 du Code Général des Impôts. De même, elle n'est pas comprise dans l'assiette de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le plafond indemnitaire annuel a été revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un montant maximal de :

- 503,42 € pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice ;
- 126,91 € pour un gardien résident dans une autre commune et visitant l'édifice à des périodes rapprochées.

**VU** la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 ;

**VU** la circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 ;

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**VU** l'instruction ministérielle du 09 octobre 2023 concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales ;

**VU** la délibération n° 34\_2023 du conseil municipal du 2 novembre 2023 pour les indemnités de gardiennage de l'église St Léonard pour les années 2023 et 2024 ;

**Considérant** que le point d'indice des fonctionnaires n'a pas été revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier 2025, le plafond indemnitaire annuel demeure fixé à :

- 503,42 € pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice ;
- 126,91 € pour un gardien résident dans une autre commune et visitant l'édifice à des périodes rapprochées.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- De maintenir le montant maximal de 503,42 € pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice ;
- De maintenir le montant maximal de 126,91 € pour un gardien résident dans une autre commune et visitant l'édifice à des périodes rapprochées ;
- D'attribuer à Mme Marie-José BRETON, l'indemnité de gardiennage de l'église Saint Léonard, de 503,42 € pour 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 15 voix POUR :**

- De maintenir le montant maximal de 503,42 € pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice ;
- De maintenir le montant maximal de 126,91 € pour un gardien résident dans une autre commune et visitant l'édifice à des périodes rapprochées ;
- D'attribuer à Mme Marie-José BRETON, l'indemnité de gardiennage de l'église Saint Léonard, de 503,42 € pour 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

**M. RATS** : on l'a déjà dit, mais ce n'est quand même pas cher payé, pour aller ouvrir le matin, fermer le soir, être à la merci de tout le monde. 500 balles par an, ce n'est pas gratifiant.

**M. Le Maire** : ce n'est pas gratifiant. Et c'est déjà au plafond.

### **6. Tarif casse/perte vaisselle, mobilier et électroménager : salle polyvalente et grande salle des marronniers (35\_2025)**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Françoise CHAPELLE.

**Mme CHAPELLE** : lors de la commission vie associative, fêtes et cérémonies de début septembre, un point été consacré à la revalorisation du tarif casse/perte de la vaisselle. Les locations de salles, il y a de la casse, parfois de la perte, on est obligé d'acheter à nouveau de la vaisselle et forcément les prix augmentent, ce qui nous oblige à nous justifier auprès du Trésor Public.

Vous pouvez voir les tarifs pratiqués pour les locations des salles. Pour la salle polyvalente, c'est le tarif en vigueur en 2025.

**M. Le Maire** : les évolutions sont aussi par rapport aux électroménagers

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**Mme CHAPELLE :** le tarif vaisselles, vous avez pu le consulter. Vous avez le prix actuel et le nouveau prix par rapport au catalogue de commande, il y a quelques centimes, voir 1 ou 2 euros qui augmentent plus ou moins, car j'ai changé de fournisseur de vaisselle donc les prix ne sont pas pareils. Ce qui n'existait pas avant c'est la grille tarifaire pour le mobilier et l'électroménager. Pour la salle polyvalente, on a recensé le matériel et on a mis le prix d'achat de l'époque et on propose les nouveaux prix. Ces grilles ont été faites pour la salle polyvalente et la salle des marronniers.

Ce qui m'a conduit lors de ma visite dans les salles, j'ai constaté qu'il manquait un réfrigérateur dans la grande salle des marronniers, c'est gros pourtant mais l'évidence est qu'il manque un réfrigérateur. Il a 25 ans mais quand même, il marchait très bien.

**M. Le Maire :** on est à la recherche d'un frigo

**Mme CHAPELLE :** avis de recherche

**Mme BRUMENT :** sans effraction !

**M. RATS :** j'ai une petite question sur la vaisselle, je n'ai pas fait attention. Si la personne casse, je ne sais pas j'ai vu des prix un peu importants sur les casiers vaisselle et tout ça. Ils ne peuvent pas en ramener un neuf eux-mêmes ? Quand on voit les prix, sur internet, ça coûte beaucoup moins cher.

**Mme CHAPELLE :** si on autorise une personne

**M. RATS :** c'est une question

**Mme CHAPELLE :** on va avoir du tout et n'importe quoi

**M. RATS :** ramener à l'identique

**Mme CHAPELLE :** pour la règle est la même pour la vaisselle, lorsqu'il y a de la casse. Parfois, il y a des petits malins, qui mettent dans les casiers, un autre verre, d'un autre modèle, dans les fourchettes, cuillères, couteaux, c'est la même chose donc on va avoir du dépareiller

**M. IBERT :** on reste sur la même gamme

**M. Le Maire :** le rappel, c'est par rapport à la trésorerie, qui veut avoir une grille conforme quand il y a des facturations qui sont faites, c'est ça l'objet principal

**Mme CHAPELLE :** ça fait 15-16 ans que ça n'a pas été revu.

**Madame CHAPELLE,** Adjointe en charge des fêtes/cérémonies, locations de salles et associations, rappelle aux membres du conseil municipal que la vaisselle et le mobilier mis à disposition des locataires des salle polyvalente et salles des marronniers font partie du tarif de la location des salles.

Elle rappelle que les tarifs de location de la salle polyvalente en vigueur jusqu'au 31/12/2025 :

- Vin d'honneur -----200,00 €
- Location week-end – administrés -----500,00 €
- 1<sup>ère</sup> location de l'année civile – associations -----gratuite
- A partir de la 2<sup>ème</sup> location dans l'année civile-----250,00 €

Petite/Grande salle des marronniers :

- Vin d'honneur -----100,00 €
- Location week-end « midi » -----200,00 €

**VU** la commission communale « Vie associative – cérémonies » du 03 septembre 2025 ;

**Considérant qu'il** est nécessaire de mettre à jour les tarifs pour la vaisselle cassée et/ou perdue lors des locations de la salle polyvalente et la grande salle des marronniers ;

**Considérant qu'il** est nécessaire d'instaurer une grille tarifaire pour le mobilier qui serait cassé lors des locations de la salle polyvalente et la grande salle des marronniers ;

**Il est proposé au conseil municipal :**

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

- D'adopter la grille tarifaire pour la vaisselle cassée et/ou perdue de la salle polyvalente annexée à la présente délibération ;
- D'adopter la grille tarifaire pour la vaisselle cassée et/ou perdue de la grande salle des marronniers annexée à la présente délibération ;
- D'adopter la grille tarifaire pour le mobilier et l'électroménager qui seraient cassé à la salle polyvalente et la grande salle des marronniers annexée à la présente délibération ;
- D'approuver l'application des grilles tarifaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité avec 15 voix POUR :

- Adopte la grille tarifaire pour la vaisselle cassée et/ou perdue de la salle polyvalente annexée à la présente délibération ;
- Adopte la grille tarifaire pour la vaisselle cassée et/ou perdue de la grande salle des marronniers annexée à la présente délibération ;
- Adopte la grille tarifaire pour le mobilier et l'électroménager qui seraient cassé à la salle polyvalente et la grande salle des marronniers annexée à la présente délibération ;
- Approuve l'application des grilles tarifaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 0

Pour : ----- 15

**[Annexes : grille tarifaire de la vaisselle cassée et/ou perdue – salle polyvalente, grille tarifaire du mobilier et de l'électroménager – salle polyvalente, grille tarifaire de la vaisselle cassée et/ou perdue – grande salle des marronniers, grille tarifaire du mobilier et de l'électroménager – grande salle des marronniers]**

### **7a. RESSOURCES HUMAINES : création d'un emploi permanent de rédacteur pour exercer les missions de secrétaire général de mairie dans les communes de moins de 2 000 habitants (36\_2025)**

**M. Le Maire :** vous avez reçu aussi ces documents. On est dans fonction publique et il y a des activités qui correspondent à des grades, catégorie A, B et C et pour certaines activités, comme rédacteur, catégorie B, comme mentionné dans la délibération. Il faut pouvoir nommer un agent et que celui-ci soit sur liste d'aptitude. Deux possibilités, passage de concours Rédacteur ou dérogatoire avec un dépôt de dossier auprès du centre de gestion 76, qui administre tout le volet RH. Un dossier a été déposé et il a été retenu et ce poste peut être créé et l'agent nommé au bout de six mois, période de test, pour être nommé rédacteur. Pour créer cette fonction, il faut une délibération, c'est celle-ci qui vous est proposée. Pour essayer de dire les choses le plus simplement possible.

**M. RATS :** je peux faire deux remarques. Première remarque, c'est que pour déposer un dossier dérogatoire notamment pour une fonction comme celle-là, qui est une catégorie B, le centre de gestion demande que les dossiers soient déposés avant la fin de l'année ou tout au début de l'autre année, première ou deuxième semaine. En voyant ça, je me dis que quand vous avez déposé ce dossier, la personne qui occupait le poste était toujours employé de la mairie, c'est une remarque.

**M. Le Maire :** bah écoutez, la création du dossier

**M. RATS :** la deuxième remarque, c'est que le danger pour la personne qui va passer sur cette catégorie B dans une commune de moins de 2 000 habitants, si elle veut faire une mutation dans une autre commune, elle ne pourra pas garder cette catégorie B au niveau de rédacteur, je le dis parce que c'est important à savoir, ce qui n'est pas le cas, quand on passe le concours de Rédacteur.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**M. Le Maire :** pour votre première remarque, la demande de promotion interne, donc ce document-là, a été déposé et motivé en janvier

**M. RATS :** avant le 11, parce que c'est le 11, la limite donc c'était quand même... Félicitation, parce que déposé un dossier aussi important que celui-là, ça demande beaucoup de boulot, respect

**M. Le Maire :** ça été respecté

**M. RATS :** en 10 jours avec les fêtes. En réalité, je comprends bien que ça était fait dans le dos de la personne qui était en poste à l'époque

**M. Le Maire :** non ça était fait sérieusement

**M. RATS :** je n'en doute pas, ce n'est pas ça qui me gêne, ce qui me gêne, c'est le timing de la démarche

**M. Le Maire :** les temps sont courts pour un certain nombre de sujet, on travaille d'arrache-pied pour pas mal de chose

**M. RATS :** gros risque puisque si la personne était revenue

**M. Le Maire :** ce n'est pas parce qu'il y a un dépôt, il faut que ce soit encore validé donc derrière c'est possible. Et votre deuxième remarque ?

**M. RATS :** une personne qui devient rédacteur, catégorie B par dérogation sur une commune de moins de 2000 habitants, le jour où elle veut faire une mutation, sur une autre mairie de plus de 2000 habitants, quel qu'elle soit ne peut pas garder sa fonction. Pour le moment, c'est la loi tout de suite

**M. Le Maire :** ceci dit la réforme des secrétaires généraux de mairie

**M. RATS :** ça bloque quand même la personne ici pour un moment

**M. Le Maire :** ceci dit la réforme des secrétaires généraux de mairie, c'est quelque chose qui de toute façon, il y a une note, je ne vais pas vous la lire, qui prévoit des dispositions de telle manière à mettre quand même à la hauteur, les gens qui réalisent déjà des activités

**M. RATS :** ça reste compliqué

**M. Le Maire :** ce n'est pas compliqué,

**M. RATS :** c'est applicable en 2028

**M. Le Maire :** réforme des secrétaires généraux de mairie, c'est motivé, ça passe au centre de gestion

**M. RATS :** c'est juste que la personne qui va être nommée et bloquée sur une petite commune

**M. Le Maire :** après, il peut y avoir. Aujourd'hui, vu ce qui se passe

**M. RATS :** l'agent peut prendre des cours

**M. Le Maire :** quand on voit ce qui se passe aujourd'hui au gouvernement et autre, je suis comme tout le monde, je suis infichu de savoir ce qui va se passer dans les prochains mois, que ce soit la fonction publique ou autre, c'est compliqué

**M. RATS :** sinon on vous appellerait devin

**M. Le Maire :** ce n'est pas le cas, c'est une délibération à prendre

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un agent administratif assure les fonctions de secrétaire générale de Mairie. Ces missions relèvent d'un poste de rédacteur (catégorie B). Pour pouvoir créer un poste de catégorie B et pouvoir nommer un agent, il faut que celui-ci soit inscrit sur une liste d'aptitude : soit en passant le concours de rédacteur, soit de manière dérogatoire avec un dépôt de dossier auprès du Centre de Gestion 76.

Un dossier a donc été déposé, argumentant les raisons pour lesquelles la commune souhaitait créer ce poste et y nommer cet agent. Le dossier a été retenu. Le poste peut donc être créé et cet agent sera nommé Rédacteur.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Secrétaire Générale de Mairie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du **1<sup>er</sup> octobre 2025**, un emploi permanent (loi N°2023-1380 du 30 décembre 2023) relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h00.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade promotion interne dérogatoire des secrétaires généraux de mairie.

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

**VU** la liste d'aptitude en date du 20 juin 2025 ;

**Conformément** à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

**Compte-tenu** de l'inscription sur la liste d'aptitude de la Promotion Interne dérogatoire au grade de Rédacteur 2025 d'un agent de la commune en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il convient de proposer la création d'un poste de Rédacteur, catégorie B à temps complet. Ce poste sera pourvu en interne.

### **Il est proposé au conseil municipal :**

- De créer un poste de rédacteur, catégorie B, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

Le poste sera occupé par un agent qui effectuera une période de stage de 6 mois.

- De modifier ainsi le tableau des emplois ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 14 voix POUR et 1 voix ABSTENTION :**

- Créer un poste de rédacteur, catégorie B, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 ;

Le poste sera occupé par un agent qui effectuera une période de stage de 6 mois.

- Modifie ainsi le tableau des emplois ;
- Inscrire les crédits nécessaires au budget communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 1

Pour : ----- 14

### **7b. RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des effectifs/emplois (37\_2025)**

M. Le Maire : il faut modifier le tableau des effectifs parce que le poste est créé, pour qu'il puisse être dans le tableau des effectifs, il faut le modifier après. Ce n'est pas aujourd'hui, dans six mois, il faudra supprimer l'ancien poste parce que la personne, au bout des six mois, son ancien poste effectivement n'aura pas lieu d'être pourvu et devra être supprimé. En attendant, il faut modifier le tableau des effectifs dans ce sens. Un petit tableau vous a été présenté dans le cadre des documents transmis pour exprimer le fonctionnement.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**Le Maire** précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un temps complet à un temps non complet ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de la création d'un emploi permanent de rédacteur pour exercer les missions de secrétaire générale de mairie au 1<sup>er</sup> octobre 2025 afin que l'agent soit détaché pour effectuer sa période de stage de 6 mois.

### Il est proposé au conseil municipal :

- De modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 comme suit ;

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Rédacteur	Secrétaire générale	TC	1 (Période de stage de 6 mois)	0
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétaire générale	TC	0	1 (Emploi maintenu durant la période de stage de 6 mois)
	Adjoint Administratif Territorial	Secrétaire	TC	1	0
Technique	Adjoint Technique Territorial	Agent technique polyvalent	TC	1	0
	Adjoint Technique Territorial	Agent polyvalent des écoles	TNC	1	0
	Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent technique polyvalent	TC	1	0
	Adjoint Technique Territorial	Agent technique polyvalent et des écoles	TNC	1	0
	Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Agent des écoles	TC	1	0

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

	Adjoint technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'entretien et d'animation	TNC	1	0
Animation	Adjoint Territorial d'Animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent des écoles	TNC	1	0
	Adjoint Territorial d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'animation	TNC	1	0

- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 14 voix POUR et 1 voix ABSTENTION :**

- Modifie le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 comme suit ;

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Rédacteur	Secrétaire générale	TC	1 (Période de stage de 6 mois)	0
	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Secrétaire générale	TC	0	1 (Emploi maintenu durant la période de stage de 6 mois)
	Adjoint Administratif Territorial	Secrétaire	TC	1	0
Technique	Adjoint Technique Territorial	Agent technique polyvalent	TC	1	0
	Adjoint Technique Territorial	Agent polyvalent des écoles	TNC	1	0
	Adjoint Technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent technique polyvalent	TC	1	0
	Adjoint Technique Territorial	Agent technique polyvalent et des écoles	TNC	1	0
	Adjoint Technique Territorial Principal 1 <sup>ère</sup> classe	Agent des écoles	TC	1	0

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

	Adjoint technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'entretien et d'animation	TNC	1	0
Animation	Adjoint Territorial d'Animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent des écoles	TNC	1	0
	Adjoint Territorial d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	Agent d'animation	TNC	1	0

- Inscrire au budget les crédits correspondants.

Monsieur Le Maire propose de délibérer :

Contre :----- 0

Abstention :----- 1

Pour : ----- 14

### **Tour de table :**

#### **Françoise CHAPELLE :**

#### Commission vie associative, fêtes et cérémonies

C'est réunie le 3 septembre 2025, un retour sur les évènements précédents :

- Ciné Toile le 26 juillet :

L'organisation a été modifiée en raison des conditions météorologiques, le concert s'est produit devant la salle polyvalente et la diffusion du film s'est effectuée à l'intérieur de celle-ci. Quand l'équipe du Grain à démodre est arrivée le temps était favorable mais en prévision, il annonçait de la pluie et on a eu raison de nous replier parce qu'il y a eu de la pluie le soir. Il y a eu une bonne fréquentation du public. C'était un dessin animé mais il y a eu du public présent.

- Forum des associations, samedi 6 septembre :

10 associations ont été représentés, des inscriptions ont été prises par les clubs et un public plus important cette année, par rapport à l'année passée. Je remercie les personnes qui se sont occupées du forum.

- Accueil d'un cirque

Nous avons accueilli pour la deuxième fois un cirque, différent du premier accueilli en juin, celui-ci est resté deux semaines. Il y a eu plusieurs représentations qui ont été produites sous le chapiteau qui avait une capacité de mille places. Les premières représentations, il y a eu du monde mais les représentations suivantes, moins de fréquentation. Ils sont partis le dimanche matin au lieu du dimanche soir.

La commission vie associative, fête et cérémonie a travaillé notamment sur les grilles tarifaires de la vaisselle, du matériel et nous avons travaillé sur les dates à retenir.

Les prochaines dates :

- Week-end des journées du patrimoines (20-21 septembre) :

L'association Abbetot Patrimoine qui sur deux jours va présenter à l'église de ST Jean d'Abbetot, sur le thème « bâtir au Moyen-Âge ». Samedi 20 septembre, à 10h, il y aura l'atelier GOUTY pour la restauration de vitraux, il y aura une conférence sur la restauration de vitrail et démonstration par un maître verrier, Cyril GOUTY. Cyril GOUTY s'est le maître verrier qui a restauré les vitraux de St Léonard, vous pourrez le rencontrer et voir son excellence de travail qu'il a.

L'après-midi, à 15h, il y a une visite conférence sur la restauration des peintures murales par Céline MAUJARET. Dimanche, toute la journée, à St Jean d'Abbetot, vous pourrez voir les expositions.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

- Mardi 14 octobre, à 18h :

Il y aura une parlotte historique sur les grands explorateurs animée par la Hêtraie, M. FORTRYE, président de la Hêtraie, animera cette conférence. Elle sera gratuite pour le public. M. FORTRYE a l'habitude d'organiser des parlottes avec la hêtraie. Ça tourne dans les communes et là cette année, il nous a demandé, on a répondu favorablement.

- Mardi 11 novembre, à 11h : commémoration de l'Armistice de 1918 et remise de médailles du travail ensuite. Nous pensons mettre à l'honneur aussi, nous avons une réflexion sur la mise à l'honneur, il faut qu'on travaille encore sur cette mise à l'honneur.

- Samedi 22 novembre, à 10h30 : plantation des arbres à l'arboretum des naissances pour les enfants nés fin 2024 et jusqu'au 31 août 2025. Les plantations s'effectueront à l'aire de jeux au Clos des Chaudières. L'année dernière s'était derrière le restaurant scolaire. Cette année, à l'aire de jeux du Clos des Chaudières, il n'y a pas beaucoup d'ombre et quand les parents vont l'été avec les enfants, il n'y a pas d'ombrage. Cette année, on a choisi cet endroit.

- Dimanche 30 novembre : festival Ad 'Hoc

Représentation tout public à 15h, le spectacle s'appelle « EKLA » et ce sont les compagnies Turnsteak et Dynamo. « EKLA » est le fruit de la rencontre de quatre artistes pour trois disciplines, le papier plié et l'image animée et la musique électronique. La représentation tout public se fait le 30 novembre et pour les écoles, le 1<sup>er</sup> et 2 décembre.

- Vendredi 5 décembre : repas des aînés à la salle polyvalente

L'animation sera assurée par Régis SUEZ, pour un montant de 900 euros. Le repas par JAC, c'est le restaurant de St Romain de Colbosc, Juste à Côté. Pour l'instant, les menus pour Noël ne sont pas encore sortis. On va regarder pour choisir. Les gâteaux et le pain seront fournis par le Scolatien, la boulangerie de St Nicolas de la Taille.

- Samedi 6 décembre à 12h : La Cerlangue, village étape du Téléthon Roller

Plusieurs clubs de rollers de Normandie, environ 60 à 80 personnes vont se retrouver pour effectuer plus de 130km en rollers et vélo à travers la Normandie, en 24h. On a répondu favorablement à la demande, il y aura une pause de rollers à La Cerlangue

- Marché de Noël sera organisé par Les Enfants d'abord cette année, le dimanche 7 décembre, toute la journée

- Concert Hors les Murs : nous avons répondu à l'appel à candidature pour le samedi 13 décembre, proposé par la CU et l'école de Musique et de danse intercommunal Le Havre Seine Métropole.

**M. Le Maire :** on va voir si on est lauréat, il risque d'y avoir beaucoup de monde

**Mme CHAPELLE :** on s'est positionné sur la chanson d'Hélène, c'est un quatuor autour des musiques de films

- Vendredi 19 décembre, à 15h, spectacle de Noël pour les enfants

Le titre s'est Professeur Balthazar, s'est produit par l'association Toutempo, de Bois-Himont, pour un montant de 666 euros.

### **Bastien PERROT :**

Je voudrai faire part à titre informatif que la commune de la Cerlangue est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qu'on a déjà évoqué et la Communauté Urbaine est en réflexion pour élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde à l'échelle des 54 communes pour pouvoir mutualiser les moyens en cas de déclenchement lié à un incident, une crise, un problème et du coup, à ce titre, chaque commune doit faire un inventaire du matériel qui peut être mis à disposition en cas de besoin. On est en train d'établir un listing qui sera partagé avec les autres communes.

Le reste a déjà été évoqué.

### **Chrystèle SOUABE :**

#### Rentrée à l'école de la Cerlangue

Lors du dernier conseil, nous vous avons informé sur la hausse des enfants à l'école de la Cerlangue pour la rentrée 2025 : 134 enfants inscrits contre 127 à la rentrée 2024.

Nous avons alerté l'inspecteur du Havre Sud, M. VAN RICKSTAL de cette évolution et demandé une ouverture de classe pour la rentrée 2025 :

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

- Plusieurs mails envoyés ;
- Une rencontre en présentielle à la mairie le 27 juin afin d'aborder cette éventualité et mis en avant la disponibilité d'un local pour cette nouvelle classe et avec Françoise CHAPELLE, nous avons répertorié le mobilier présent aux écoles nécessaires pour cette future classe.

Nous avons aussi mis en avant la qualité de l'enseignement à La Cerlangue qui pourrait être fragilisée avec des classes surchargées. On parle d'une classe de maternelle à 32 élèves (petit, moyen), une classe à triple niveaux (CE1/CE2/CM1) et un CM1/CM2 à 30 élèves...

Lors de la commission début juillet, cette ouverture a été refusée mais un comptage le jour de la rentrée par l'inspecteur a été programmé.

**M. Le Maire** : je précise que ce n'est pas la commission de la commune.

**Mme SOUABE** : non, c'est la commission de la DSDEN à Rouen.

Cette année, tous les enfants rentraient en même temps. Tout le monde a bien joué le jeu.

Malheureusement, après le comptage, le jour de la rentrée, l'ouverture a été refusée.

Les parents d'élèves élus ont donc été un peu surpris et surtout très en colère et donc ils ont décidé de faire une action afin de montrer leur mécontentement et d'alerter sur cette injustice, notamment avec des ouvertures de classe dans les communes des alentours.

A la demande des parents d'élèves élus, la mairie a mis à disposition la salle des marronniers le mardi 09 septembre à 18h pour une réunion afin d'échanger avec les parents d'élèves sur les modalités de cette manifestation.

De nombreux élus ainsi que des parents étaient présents lors de cette réunion afin de soutenir cette démarche.

**Vendredi 12 septembre**, les parents d'élèves ont donc bloqué l'école, en demandant aux parents de garder leurs enfants chez eux. Ils ont bien joué le jeu parce qu'il y avait....

**M. Le Maire** : je me permets un petit distinguo, bloqué l'école, dans le sens pas de bloquer l'accès à la cour de l'école mais symboliquement l'accès aux classes

**Mme SOUABE** : l'enseignement, en demandant aux parents de garder les enfants chez eux. Très forte mobilisation soutenue par la mairie avec la présence des élus. Il y avait moins de 20 enfants arrivés dans la cour de l'école. Il y avait la cantine, le périscolaire prévu, donc pour nous, ça ne changeait rien.

Mobilisation qui a été relayée par les médias : Courrier Cauchois, France 3 Normandie, BFM Normandie

A ce jour, réponse négative du cabinet de l'IA-DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale), qui a envoyé une lettre aux parents d'élèves élus pour dire que cette ouverture était toujours refusée.

Ce qui a pu être accordé, c'est qu'ils ont retiré les jauges, dans les apprentissages, dans les classes, la grande section, le CP, le CE1, les classes ne peuvent pas dépasser 24 élèves. C'est pour ça qu'il y avait 32 élèves en petite/moyen et que 24 chez les moyens/grands. L'inspecteur de Rouen a accepté de casser les jauges à ce jour. De moyens ont été remis chez les moyens/grands donc 28 chez les petits/moyens (19 PS et 9 MS), 28 chez les moyens/grands (8 MS et 20 GS), 24 chez les CP/CE1, triple niveau chez Mme SAUNIER avec 24 élèves et 30 élèves CM1/CM2 chez M. CACHEUX (13 CM1 et 17 CM2). Les classes sont encore très surchargées.

C'était un petit peu les nouvelles de la rentrée scolaire.

**M. Le Maire** : l'argument développé par la DASEN qui est de dire qu'il y a 22 enfants qui ne résident pas sur la commune. Ça c'est l'argument mis en avant pour expliquer que les chiffres sont bons mais...

**Mme LEMONNIER** : on a peut-être des cerlanguais qui sont dans d'autres communes

**M. Le Maire** : C'est un argument un peu limite

**M. LAIR** : on a des cerlanguais à l'extérieur

**M. Le Maire** : ça fait très limite. Je vais vous lire les grandes lignes ...

**Mme SOUABE** : on a analysé ces hors-commune

**M. Le Maire** : J'ai écrit à la DASEN, j'attends une réponse. J'ai écrit le 15 septembre, vous voyez c'est tout frais, les grandes lignes.

« Mme L'inspectrice, je suis saisi d'une demande d'intervention des parents d'élèves de l'école des pépinières de La Cerlangue, concernant votre réponse par courrier du 10 septembre. »

Les parents d'élèves m'ont fourni une copie de votre courrier. A savoir que la DASEN n'a pas fourni de copie à la mairie, la moindre des choses, courrier adressé directement aux parents d'élèves.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

« je suis étonné de l'argument invoqué de l'inscription d'élèves hors secteur à l'école primaire ne correspond pas au cadre réglementaire.

Le comptage a été fait par M. VAN RICKSTAL et moi-même de l'ensemble des enfants présents dans les classes, soit 134 élèves + 1 enfant qui venait du cirque. Les enfants non-résidents dans la commune ont tous répondu aux questions de l'inspecteur, notamment sur leur parcours scolaire. »

Derrière ça, je ne vais pas vous lire mais je détaille l'ensemble des enfants concernés par les situations. Qu'est-ce qu'on trouve : assistante maternelle, déménagement suite à séparation, les événements de la vie qui peuvent arriver à tout le monde

Ce ne sont pas des inscriptions de dernière minute, c'était des choses qui étaient là depuis des années et après cette liste, je précise l'origine pour chacun et la logique de continuité de parcours scolaire.

« Je regrette qu'aucun distinguo n'ait été fait, car pour ces situations ce ne sont pas des inscriptions de dernière minute, mais des familles qui souhaitent simplement que leurs enfants bénéficient d'une continuité d'enseignement de qualité à l'école des pépinières.

Il semble essentiel que face aux aléas des vies personnelles et/ou familiales (déménagement, divorce, etc..) l'école soit un élément stable pour ces enfants.

Le dialogue, les échanges constructifs, la transparence mutuelle avec M. Van-Rickstal depuis nos premiers échanges courant juin, ainsi qu'avec l'école, et les parents d'élèves ont toujours été très cordiaux avec de l'écoute et de la bienveillance de tous.

L'action décidée par les parents d'élèves vendredi 12 septembre n'est que la conséquence de l'échec de ce besoin ressenti par les familles.

Je n'accepte pas la conséquence de l'argument : ostraciser des familles et des enfants au prétexte qu'ils n'habitent pas (ou plus) dans la commune est un risque potentiel. C'est un argument de division à mon sens.

Il n'est jamais bon d'agir sous la pression, je vous l'accorde, mais la manifestation des parents vendredi dernier n'est que l'épilogue d'échanges préalables très sereins et n'entache en rien le souhait que la qualité d'enseignement perdure.

Je vous demande d'étudier et d'apprécier ces éléments à leur juste valeur, et permettre la révision de ce dossier, l'ouverture d'une classe restant nécessaire, le nombre des enfants le justifiant quel que soit leur lieu de résidence. Le cœur des parents et enfants étant, vous l'aurez bien compris attaché à la Cerlangue. »

Ce mot a été envoyé lundi

**Mme SOUABE** : l'inspecteur est venu à l'école rencontré tous les enseignants pour dire qu'il était avec eux, qu'il les soutenait

**M. Le Maire** : il ne peut rien faire

**Mme SOUABE** : mais qu'il ne peut rien faire que de décaler un enseignant absent, on met un remplaceant aussitôt parce qu'ils sont surchargés. Mettre les enfants dans les autres classes ce n'est pas possible. Il est avec la Cerlangue, il est à l'écoute mais ils ne peuvent pas. Ce n'est pas l'inspecteur qui décide

**M. Le maire** : ce qui est rédigé pour la DASEN mais pas l'inspecteur.

**Mme SOUABE** : au niveau de l'école, nous accueillons toujours une alternante depuis l'année dernière, c'est toujours la même personne Yvane G., elle intervient sur le temps de classe, pause méridienne et un peu sur le périscolaire.

Pour la cantine, on en a déjà parlé. C'est la société API qui continue le marché.

L'aide aux devoirs est reconduit à nouveau cette année donc deux créneaux qui sont proposés, le lundi et jeudi soir.

Le Ludisports est reconduit également cette année. La reprise le 12 septembre mais ce jour-là, avec la manifestation, c'était annulé car il n'y avait pas d'enfants. Vendredi sera le premier cours de Ludisports. Il y a deux créneaux aussi de 16h45 à 17h45 pour la première tranche d'âge CP/CE1/CE2 et après le deuxième créneau, 17h50 à 18h50, pour les CM1/CM2.

La bibliothèque reconduit avec Emmanuelle encore cette année avec les élèves des différentes classes, sur différents créneaux et un planning fait avec les enseignants. Elle accueille des petits groupes pour travailler avec eux.

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

Le festival Ad 'Hoc mais Françoise, tu en as déjà parlé. Du 30 novembre au 2 décembre 2025 avec le spectacle EKLA.

### **Romain IBERT :**

Personne n'a loupé les travaux qui ont commencé pour le changement de la conduite d'eau. Les feux sont en place. La gêne devrait être gérée par les équipes de travaux. Préalablement, il y avait eu plusieurs informations pour permettre aux gens de s'organiser, de se préparer aux travaux d'envergure. Il y a eu un panneau Pocket, un courrier individuel à chaque riverain et article de presse qui ont menés à une réunion d'information qui a eu un certain succès. Les riverains étaient nombreux, je pense qu'ils ont eu beaucoup d'information ce jour-là.

Parallèlement à ça, prochainement, il y a une réfection d'un chemin à l'angle du Four à Chaux avec la Mare des Chaudières, derrière le dojo, pour permettre à nos enfants d'avoir les pieds au sec avec un chemin stable et entretenu.

Le cycle des ateliers Vill'âge qui redémarre lundi. Je vais donner quelques dates jusqu'à la fin de l'année, le 22 septembre, atelier sur le sommeil, le 13 octobre, atelier Dien Chan, 17 novembre, l'art floral et le 15 décembre, le thème restera à définir par l'ADMR76.

**M. Le Maire :** le Dien Chan est une forme de « papouilles », relaxation du visage.

Les relations avec l'ADMR sont fructueuses depuis le début de l'année. J'ai signé une convention qui permet aussi, on ne va pas dire clarifier, la transparence est très bonne. En tout cas d'acter la relation avec l'ADMR sur ces ateliers vill'âge et que ça puisse perdurer en fonction de leur catalogue. L'avantage s'est qu'ils font intervenir des personnes dont c'est le métier. A chaque fois, pour chaque session, c'est gratuit pour tout le monde.

Concernant la conduite d'eau, une info à prendre avec une petite réserve, il y a un autre dossier qui devrait sortir, qui concerne Babylone, sur lequel il y a pas mal de sujet de casse de conduite. Il y aura un dossier, en première tranche, qui prend le haut de la rue de Babylone jusqu'à la salle Lefay du Babylone, il y aura un renouvellement intégral de la conduite. En attendant, la deuxième tranche sera dans le fond de babylone, j'ai demandé des informations en termes de travaux et de date parce qu'il faut aller à la pêche pour avoir des informations de telle manière à prévenir aussi suffisamment tôt, sachant que cette route est à cheval avec la Remuée notamment et quand j'en ai parlé à la Maire de la Remuée, Nadège COURCHE, il y a une huitaine de jours, elle n'avait pas eu l'information, ni le double du dossier. A un moment donné, le chantier se fait. Il est probable que le chantier démarre avant la fin de l'année. Je voulais vous porter cette information. J'espère un retour d'information, un peu plus précis qu'aujourd'hui, ça fera une autre tranche de travaux.

**M. RATS :** c'est quand même dommage, une route toute neuve

**M. Le Maire :** le jour où ils arriveront à échanger, en coordination sur les différents services de la communauté urbaine. D'autant plus que. Il y a longtemps à la ville du Havre, il y avait des réunions trimestrielles pour coordonner les différents concessionnaires voiries, département. L'échelle a grandi aux 54 communes mais il y a malgré tout il y a des questions, certains peuvent entamer des travaux. Effectivement, c'est une vraie question.

-----  
Prochain conseil municipal le mardi 16 décembre 2025  
-----

### **Jean-Paul BLONDEL :**

Je vais dire un petit mot pour l'école. Je trouve que c'est inadmissible de mettre 30 enfants par classe. J'en ai parlé avec une dame qui travaille à l'académie. Je me suis trouvée avec, je lui ai glissé deux mots. Après je ne sais pas son nom mais je lui ai glissé deux mots. On avait manifesté à la Cerlangue. Ce n'est pas normal alors qu'on créait des classes, pour 21 élèves. On n'est pas zone prioritaire.

**Mme SOUABE :** l'enseignement est qualitatif, il n'y a pas trop de problème. Effectivement, ils privilégient les quartiers un peu plus défavorisés au détriment des petites communes.

**M. BLONDEL :** le forum des associations s'était très bien, il y a eu beaucoup de contacts, d'inscriptions, de famille. C'était bien.

**Jean-Michel LAIR :** RAS

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**Michel RATS :**

J'ai des choses, deux points. Premièrement, j'ai prévenu la mairie de Tancarville parce que depuis trois mois, tout le monde vient vider ces ordures dans la forêt, à la Cerlangue, ça va mal tourner cette histoire. Quand je parle d'ordures, il y en a un paquet. On en a « chopé » un, bon bref, je tenais à le dire en conseil municipal parce que ça commence à être lourd. Des sacs complets, ils encore mis aujourd'hui. C'est fou.

**M. IBERT :** Côte des Sources, on a fait une intervention

**Mme CHAPELLE :** début juillet, j'ai porté plainte en gendarmerie, pour un dépôt d'ordures

**M. IBERT :** Dans votre coin, c'est des big bag complets ou des sacs poubelle ?

**M. RATS :** le dernier truc, c'était des overboards mais pas un

**M. IBERT :** plus les batteries

**M. RATS :** Avec les sacs, tout balancer par tout

**M. Le Maire :** cet été, Côte des Sources, deux voyages complets de camion vers la déchetterie, juste devant une barrière qui a été installée. Une petite info, dedans, il y avait des papiers avec une enveloppe d'Amazon avec un nom dessus et un autre truc, comme une espèce de plaque d'immatriculation, la gendarmerie que j'ai vu il n'y a pas si longtemps sont en train d'investiguer parce qu'entre l'enveloppe et la plaque, ce n'est pas un résident de la commune, on va dire que c'est la banlieue du Havre pour ne pas citer la commune. En attendant c'est du temps, et de l'argent gaspillés là-dessus

**M. RATS :** ça paraît hallucinant d'en arriver là, il y a une déchetterie à Lillebonne, une déchetterie chez nous et on continue tout le temps. J'ai prévenu la gendarmerie oui mais il faut l'immatriculation. La dernière fois, ça m'a tellement bouleversé, j'ai crié, parce que j'ai vu, ils ont laissé les sacs. J'ai la voiture mais je n'ai pas pu choper l'immatriculation. Maintenant, j'ai prévenu tous les services et il y avait encore des sacs dans la voiture. Bref, ça devient délirant.

**M. Le Maire :** à savoir pour compléter que la déchetterie de Criquetot est en travaux donc elle est fermée et Saint Romain, ça va être pareil l'année prochaine donc là, ça va être... non ils cassent tout et refont.

**M. RATS :** encore quelqu'un qui dépose de l'herbe même si ce n'est pas bien, mais là du matériel électronique, des télévisions, des matelas, ça paraît dingue. Ça s'est le premier point.

Deuxième point, je voulais que je ne suis pas du tout content. J'ai honte à vous

**M. Le Maire :** tient !

**M. RATS :** j'ai été blessé, tout le temps où j'ai vu à chaque fois, quand on faisait part d'un décès, on disait le lien familial, d'un membre du conseil municipal. Vous l'avez fait la dernière fois pour le décès de Mme COURCHE, en disant que c'était la maman de Mme LEMONNIER. C'est tout à fait ce qu'il faut faire mais de ne pas le mettre du tout dans l'information qu'on a tous reçu du décès de la maman de Jean-Michel, ce n'est pas à la hauteur de la mairie. Ce n'est pas parce qu'on est dans l'opposition que le décès de nos parents doit passer à l'as.

**M. Le Maire :** un petit mot a été mis pour M. LAIR

**M. LAIR :** il n'habite pas la Cerlangue, mon père, vous savez très bien

**M. Le Maire :** on l'a mis dans la boîte à lettres

**M. LAIR :** il n'habite pas la Cerlangue

**M. RATS :** prévenir le conseil municipal quand vous mettez Mme LAIR née BOBEE, c'est facile de mettre comme la maman de Mme LEMONNIER, de mettre entre parenthèse, la maman de Jean-Michel LAIR. Au moins, tout de suite, on réagit. Tout le monde ne la connaissait pas cette femme. Ça n'avait blessé profondément et je voulais dire en conseil, c'est tout.

**Karine MOUTON-QUEVAL :** RAS

**Karine LEMONNIER :** RAS

**Patricia BRUMENT :** RAS

**Sylvie DUMESNIL :** est ce qu'il y a besoin de personne pour le festival Ad Hoc ? Comme l'année dernière.

**Mme CHAPELLE :** oui, quand les cars vont arriver, il faut pour l'organisation

**Mme SOUABE :** y compris le dimanche, pour le public

## Procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2025

**Tristan DUCREUX** : il y a quelques personnes qui demandent pour la réouverture du chemin de la Route de Saint Romain et la station d'épuration.

**M. IBERT** : un devis a été demandé sur ce sujet. Il y a un travail avec la MFR pour leur donner un chantier à pied d'œuvre.

**M. DUCREUX** : cette semaine, encore une personne m'a demandé.

**M. Le Maire** : côté Parc, rien de nouveau ? J'ai cru voir quelque part que le Parc repartait pour une énième révision de la charte. J'ai vu ça.

.....  
Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal levée. (20h09)